



Vendredi, 10 mai 2019

Chères familles,

La santé et le bien-être des élèves et de leurs familles, ainsi que du personnel de la Ville de New York sont des préoccupations majeures du Département de l'Éducation (DOE). De ce fait, nous souhaitons partager des informations importantes concernant deux cas de rougeole qui ont touché récemment les élèves d'une école publique. Ces élèves n'étaient pas en classe pendant la période d'incubation de la maladie, et les autres élèves n'ont pas couru le risque de contracter la rougeole à l'école. Nous vous faisons part de cette information par excès de prudence et pour vous rappeler de notre politique de vaccination.

La vaccination est le meilleur moyen de prévenir la rougeole. Toute personne ayant reçu deux doses du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) a peu de chances de contracter l'infection. À l'heure actuelle, le risque pour les élèves dans les programmes reste extrêmement faible compte tenu du taux élevé de vaccination des élèves.

Nous vous rappelons que le Code de la santé publique de la Ville de New York et la Loi sur la santé publique de l'État de New York exigent que tous les élèves, à l'exception de ceux bénéficiant de dérogations autorisées, soient vaccinés ou démontrent leur immunité contre la rougeole pour qu'ils puissent participer aux programmes. Vous pouvez consulter le document relatif aux exigences en matière de vaccination scolaire à www.schools.nyc.gov/immunization, ou visitez www.nyc.gov et cherchez "immunization requirements."

La rougeole est une infection virale provoquant fièvre et rougeurs. La pneumonie, l'œdème cérébral, l'hospitalisation et potentiellement la mort sont au nombre des complications de cette infection. Cette maladie est extrêmement contagieuse et toute personne n'ayant pas été vaccinée contre le virus peut le contracter à tout âge. Le 9 avril, le Commissaire à la santé a ordonné que tous les adultes et enfants vivant ou travaillant dans les codes postaux 11205, 11206, 11211 et 11249, et n'ayant pas reçu le vaccin ROR soient vaccinés.

Nous vous encourageons à veiller à ce que chaque membre de votre famille soit vacciné contre la rougeole. En cas de doute concernant les antécédents de vaccination de votre enfant, contactez le médecin de votre enfant pour vous assurer qu'il/elle est bien vacciné(e) ou immunisé(e) contre la rougeole. Pour savoir où vous ou votre enfant pouvez vous faire vacciner, veuillez composer le 311.

Roger Platt, Docteur en médecine
Directeur général
Bureau de la santé scolaire
Département de l'Éducation de NYC

